



Réponse du Conseil communal par Michel Brahier

Ce projet est porté conjointement par l'Etat et les communes initié en 2014 par un état des lieux.

Validation des 4 rapports par le Copil (comité de pilotage) en 2017 :

1. Répartition des tâches

2. Rapport sur la péréquation

3. Partage des charges

4. Structures communales

➤ Sur la base de ces rapports, le Copil a validé des propositions pour un nouveau dispositif de répartition des tâches, des charges et de la péréquation financière.

➤ C'est ce rapport qui a été mis en consultation auprès du Gouvernement et des communes jurassiennes.

➤ Les objectifs du projet sont :

- Simplifier l'organisation des relations Etat-communes
- Faciliter la communication avec le système LSA
- Améliorer la transparence des flux financiers
- Garantir aux communes les moyens d'accomplir leurs missions.

➤ La RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) est venue se greffer là-dessous engendrera une perte de 14 millions de francs pour les communes.

Propositions : - Aide sociale et petite enfance reprises par les communes  
- Cantonalisation de l'impôt sur les personnes morales avec préciput  
- Cantonalisation de l'impôt sur les frontaliers

Val-Terbi répond : - négativement au transfert de l'aide sociale aux communes  
- approuve le système du nouveau barème de la péréquation des ressources en proposant de l'augmenter pour assurer une meilleure équité entre les communes  
- approuve la cantonalisation de l'impôt sur les personnes morales et sur les frontaliers en proposant un affinement des taux prévus.

➤ Formulation de diverses remarques, comme par exemple de reporter au canton l'intégrité des charges salariales de l'enseignement.

L'AMDD (Association des maires du district Delémont) et le SCFM (Syndicat de communes des Franches-Montagnes) : encouragent les communes à répondre individuellement mais, relèvent certains points communs qui sont mis en exergue.